



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 19 Septembre 2014 - Salle La Rance à 20 heures

M. ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents

Mesdames BARSALI ; DELORT ; ROUX ; SACRESTE ; SEYROLLE ; TEULET.

Messieurs BRAYAT ; DESSALES ; FEL ; GENTIL ; MAYONOBE ; SERIEYS ; ROUZIERES.

Excusés :

Madame **HERCOUET-TESTA** donne pouvoir à Madame DELORT ; Madame **LAGARRIGUE** donne pouvoir à Madame TEULLET ; Monsieur **CABEZON** donne pouvoir à Monsieur DESSALES ; Monsieur **PICARROUGNE** donne pouvoir à Madame ROUX ;

Absentes non excusées : Mesdames **BONNARD** et **LACAZE**.

Secrétaire de séance : Madame Monique DELORT

1/ PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 20 Juin 2014 est **adopté à l'unanimité**.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

DECLARATION D' INTENTION D'ALIENER :

N°	DATE	VENDEUR MANDATAIRE ACQUEREUR EVENTUEL	CADASTRE N° - SECTION	SUPERFICIE	PREEMPTION OU NON
547	21/06/2014	BELAUBRE RIVIERE/LAVERGNE HURIEZ	AD - 867	22 a 14 ca	NON (Avenue du Stade)
548	03/07/2014	VIGIER RIVIERE/LAVERGNE SERIEYS	AD - 835 AD - 618	7 a 58 ca 11 a 65 ca	NON (Lotissement le Conte)
549	03/07/2014	MICHEL RIVIERE/LAVERGNE LACAZE	AC - 397	63 ca	NON (Place des Cloîtres)
550	23/07/2014	LACOSTE MOREL TEULADE	AD - 1109	3 a 60 ca	NON (30 Avenue du Stade)
551	23/07/2014	TEIL MANHES-BLONDEAU AYMAR	AD - 490	23 a 00 ca	NON (3 Impasse des Barthes)
552	21/08/2014	TEIL MANHES-BLONDEAU AYMAR	AD - 490	5 a 00 ca	NON (3 Impasse des Barthes - sur une partie de la AD - 490)

DECISIONS DU MAIRE :

- N° 384 concerne une offre promotionnelle du 26 juillet au 30 août 2014 pour la location des chalets à la semaine. Une promotion de -20 % est pratiquée pour tout contrat de location signé après le 15 juillet.
- N° 385 concerne l'attribution des 9 lots du marché de rénovation de la "Grange du Truel" pour un montant total de 324 688,38 € H. T. (dont un montant de 19 291,30 € H. T. correspondant aux options choisies). Les entreprises retenues sont les suivantes :

- 1 - Démolitions - gros oeuvres - enduits : Entreprise AYMAR - MOURJOU
 - 2 - Couverture : SARL GOUTEL - MAURS
 - 3 - Charpente - Menuiseries bois : SARL GOUTEL - MAURS
 - 4- Menuiseries aluminium - vitrerie : SARL SERRAT CANTALU - MAURIAC
 - 5 - Serrurerie : SARL C2M - MAURS
 - 6 - Isolation - Plafonds - cloisons - peintures : SAS DELPON - AURILLAC
 - 7 - Carrelage - Faïence : SAS BRUNHES JAMMES - AURILLAC
 - 8 - Electricité - courants forts et faibles - chauffage électrique : SARL ELIT - RODEZ
 - 9 - Chauffage - plomberie - sanitaire - ventilation : SARL LAVERGNE - PLEAUX
- N° 386 concerne l'attribution du marché de réfection des réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable de l'Avenue de la Gare au **Groupement d'entreprises LAPIERRE TP (Montsalvy) - CARRIER (Cassaniouze) pour un montant total de 228 823,50 € H. T** La variante "réfection partielle et chemisage de canalisations" a été retenue.
 - N° 387 concerne la décision de confier à Maître Hélène JOLIVET - Avocate au Barreau d'Aurillac - 41 Avenue de la République la défense de la Commune dans le dossier opposant Monsieur et Madame Robert BOULET à la Commune suite à la requête en appel présentée auprès de la Cours Administrative de Lyon.
 - N° 388 concerne les horaires d'ouverture de la garderie périscolaire pour la rentrée 2014-2015 ainsi que les tarifs appliqués à compter du 02 septembre 2014.

3/ FINANCES

3-1/ REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le gouvernement a lancé une l'expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs. L'A.N.A.H (Agence nationale de l'habitat) et le ministère du Logement ont publié une liste de 300 communes rurales de moins de 10 000 habitants éligibles à ce dispositif d'aide financière publique. Environ 50 seront accompagnés par l'Etat via ce dispositif. **Douze communes d'Auvergne ont été sélectionnées, dont 3 dans le Cantal (Saint-Flour, Mauriac et Maurs).**

Un dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt de revitalisation des centres-bourgs a été effectué. Il est axé sur la réhabilitation du bâti existant, l'embellissement des espaces publics du centre-bourg (îlot Place du Marché) mais aussi la valorisation des réserves foncières dont la commune bénéficie (parcelles rue du Bac).

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-2/ ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE

Le département du Cantal, engage, des travaux de réfection de la RD 663, en plusieurs tranches depuis 2012. Pour l'Avenue de la Gare, la réfection de voirie serait prévue en 2015. La reprise des trottoirs, la sécurisation des abords et au préalable, la réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales doivent se faire de façon concomitante, ces travaux sont à la charge de la commune.

Le marché des travaux de réseaux a été attribué, les accords de subventions sont désormais connus ainsi, le plan de financement de ce projet est actualisé comme ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Tranche 1 – Réseaux		Conseil Général du Cantal (FEC 2014)	13 500.00
Fibre	19 800.00		
AEP	64 300.00	Conseil Général du Cantal (Amendes de Police)	7 500.00
EP	144 600.00		
Tranche 2 – Aménagements de trottoirs et sécuritaires	185 000.00	Etat – DETR 2014	111 995.00
		Autofinancement	296 705.00
Maîtrise d'œuvre réseaux	10 800.00		
Frais divers	5 200.00		
TOTAL	429 700 €HT	TOTAL	429 700€ HT

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

3-3/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU VELO CLUB MAURSOIS

Une subvention exceptionnelle de 250€ est attribuée au Vélo Club Maursois en Châtaigneraie afin d'aider cette association à payer les frais occasionnés par l'organisation, de la finale du vendredi 8 août 2014 dans le cadre de la 25^{ème} semaine cycliste cantalienne.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

3-4/ ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande de Monsieur le Trésorier, il est décidé d'admettre en non valeur les pertes sur créances irrécouvrables (impayés 2013) d'un montant de 60€, relatives à l'école de musique 2012/2013 et la garderie scolaire.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4/ PERSONNEL**4-1/ RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Pour répondre à l'obligation des collectivités d'adhérer à un service de médecine de prévention pour ses agents, il est décidé de renouveler cette adhésion auprès du Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2015.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4-2/ ADHESION A L'A.F.A.P.C.A

La Commune de MAURS emploie un salarié en « Contrat Unique d'Insertion ». Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat, pour ces emplois aidés il est prévu la mise en œuvre d'un projet de formation. Cet accompagnement est assuré par l'A.F.A.P.C.A (Association pour la Formation et l'Accompagnement des Personnes en Contrats Aidés) moyennant une cotisation annuelle d'un montant de 50,00€ pour chaque bénéficiaire.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4-3/ CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES (SERVICE EAU POTABLE)

Pour faire face temporairement aux travaux de diagnostic sur le réseau d'eau potable et aux chantiers d'investissement lancés, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

4-4 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE MAURS

La Communauté de Communes « Cère & Rance en Châtaigneraie » a accepté une mise à disposition d'un de ses agents, au sein de l'école de musique de Maurs. Une convention pour l'année scolaire 2014-2015 prévoit ce temps d'intervention de l'assistant spécialisé d'enseignements artistiques à raison de 4h/semaine.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

5/ ADMINISTRATION GENERALE**5-1/ MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE MAURS**

Le schéma départemental des enseignements artistiques préconise, pour les élèves du 2nd cycle, une séance d'instrument de 45 minutes par semaine. A ce jour, l'école municipale de musique de Maurs proposait à tous les élèves du 1^{er} et du 2nd cycle une séance de 30 minutes. Le règlement intérieur de l'école de musique municipale est modifié pour prendre en compte cette augmentation du temps de la pratique instrumentale

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

5-2/ MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer : de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.

Dans ce contexte, l'AMF (l'Association des Maires de France) a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Maurs estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Maurs soutient les demandes de l'AMF et demande :

- Le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- La réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

→ ADOPTE A L'UNANIMITE

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Informations communautaires
 - Projet de fusion des 4 communautés de communes de la Châtaigneraie
 - Lancement des travaux de l'office du tourisme
- Rentrée scolaire 2014-2015 : effectifs / travaux / recrutements
- Travaux en cours : Voirie / Pont du Vallon / Rue du Passerat / Le Truel / Avenue de la Gare
- Etude diagnostic AEP : consultation des bureaux d'étude en cours
- Fleurissement : félicitations de la population
- Jumelage : une délégation de la commune jumelée avec Maurs, LOS ARCOS, devrait venir du 17 au 19 octobre 2014
- Date inauguration du terrain de tennis rénové : samedi 27/09 à 11h
- Pétitions reçues en mairie et consultables en ligne
 - Intersyndicale du centre hospitalier d'Aurillac : pétition relative à l'annulation du contrat de stabilité budgétaire
 - Confédération Paysanne : pétition relative à la désignation des producteurs au sein de l'organisme de gestion de l'A.O.P CANTAL.